

Lyon, le 31 août 2017

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 19 juin 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017

PRESIDENT : Monsieur Pascal BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. GRACI

DEPOTS DE POUVOIR : M. GRACI donne pouvoir à Mme HAZERAN

ABSENTS : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

M. BLACHE indique qu'une modification a été apportée sur le rapport 06.17.397 qui se trouve dans les pochettes. Un rajout a été fait « la subvention initialement proposée (4 000 €) et une intervention d'un paragraphe effectuée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.17.390 – Budget 2017 – Décision modificative n°2.

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle qu'il convient aujourd'hui d'intégrer dans le budget du 6^e arrondissement les participations de l'Hôtel de Ville aux frais de repas dans les bureaux de vote des élections présidentielle et législative des 11 et 18 juin 2017, pour une somme de 9 520 €.

M. AUGOYARD souhaite présenter ses remerciements à Jean-Jacques DAVID et Marc LAUPIES de même que les assesseurs et scrutateurs car ils ont fait un travail formidable pendant les élections. Ils se sont investis bénévolement pour les dimanches des élections ainsi que les présidents de bureau de vote.

M. BLACHE reconnaît que cette année a été particulièrement chargée en matière d'élections et que la plupart ont passé tous les dimanches en question de 8 à 22 h00. Il tient à les remercier pour leur engagement qui est essentiel.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.391 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 508 362,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 11, rue Vauban à Lyon 6^e

Mme MOULLIN présente ce projet de délibération.

Elle rapporte que le Directeur des Programmes de la SAHLM Sollar, sise 28, rue Garibaldi à Lyon 6^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 508 362,00 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 11, rue Vauban à Lyon 6^e.

Elle précise qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Sollar s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 315,05 m². La SAHLM Sollar bénéficie à ce jour de 6 202 059,07 € d'autorisations de garanties d'emprunt.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.392 – Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros

M. BRUN sera rapporteur de ce dossier.

Il rappelle les différents principes que partagent les associations d'Anciens Combattants, notamment :
- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ; transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire ; soutenir et aider, moralement et matériellement, les anciens combattants en difficulté et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

L'ensemble des associations se voient attribuer 31 470 € et pour le 6^e arrondissement, deux associations se voient octroyer :

- Association des Rescapés de Montluc – ARM - 11 rue Laurent Vibert –il est proposé une somme de 1 500 € pour une participation au fonctionnement général de l'association et à diverses manifestations – Année exceptionnelle, conférence sur le thème « Trentenaire du procès Barbie 30 ans après », exposition « De St-Fons à Montluc parcours de Déportés juifs (1943-1945), gravure de deux mille DVD d'un film intitulé « Montluc 1943/1944, 24 Paroles d'internés par la Gestapo
- Amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie sise 32 rue Garibaldi pour la participation au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'un voyage annuel à Auschwitz-Birkenau, il est proposé 3 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.393 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

Mme ROBIN présente ce projet de délibération.

Elle indique que la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement en soutenant les associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Afin d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance, des sorties ludiques ou culturelles leur sont proposées.

Différentes associations reçoivent des subventions de la Ville pour un montant global de 5 269 410 €.

Pour le 6^e arrondissement, il est proposé d'allouer :

Dans le cadre des ACTIONS ET ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET PROTECTION DE LA SANTE :

- Elan vers l'an 2 000 : il est proposé 500 € pour l'organisation d'activités et animations à destination des résidents et adhérents du quartier.

Enfin, dans le cadre des FOYERS-RESTAURANTS :

- L'UGFRL qui gère certains de nos foyers restaurants et à laquelle, il est proposé d'allouer 153 140 € pour le fonctionnement général de l'association qui propose des repas en salle et à domicile avec des animations ponctuelles

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.394 – Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes S.D.F.) pour un montant de 1.353.740 €. Autorisation de signer les conventions de financement

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale selon quatre axes :

- Lutte contre la grande précarité ; soutien aux personnes en situation de fragilité économique ; aide aux personnes handicapées ; prise en compte de la problématique des personnes âgées.

La ville soutient différentes associations qui œuvrent dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ; l'accès à l'hygiène et aux soins ; l'aide alimentaire.

Le montant total de ces aides s'élève à 1 353 740 €.

Dans le cadre du 6^e arrondissement, il s'agit des associations suivantes :

- Pour l'aide alimentaire : la Fondation Armée du Salut – 131 avenue Thiers – se voit proposer 70 000 € pour la Prestation complémentaire au restaurant municipal : repas servis aux personnes démunies le weekend et les jours fériés.

- Dans le cadre de l'exclusion et le maintien du lien social :

* il est proposé 14 000 € dans le cadre de l'aide à la précarité à la Croix Rouge Française - 61 rue de Créqui.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.395 – Attribution d'une subvention d'investissement de 70 000 euros à l'Association "Com'Expression", située au 92, rue des Charmettes à Lyon 6e - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce projet de délibération.

L'association Com'expression développe depuis 2005 des activités socioéducatives à destination des enfants et des adolescents principalement issus du quartier Bellecombe dans le 6^e arrondissement de Lyon. Elle s'est engagée aux côtés de la Ville de Lyon dans la réforme des rythmes scolaires en prenant la gestion des accueils de loisirs périscolaires associés aux écoles (ALAE) maternelle et élémentaire Antoine Rémond du 6^e arrondissement, établissements situés à proximité du siège de l'association.

Dans le cadre de la pérennisation et le développement de son projet, Com'expression doit pouvoir disposer de conditions d'accueil et d'accompagnement des publics adaptées. L'association a donc souhaité devenir propriétaire des locaux qu'elle occupait jusqu'ici situés au 92 rue des Charmettes et d'une surface de 225 m².

Cela lui permettra de réaliser des travaux de rénovation et d'embellissement nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil du public, notamment des enfants des accueils de loisirs, mais également les conditions de travail de l'équipe salariée. Les travaux envisagés intègrent la reconfiguration et le réaménagement du bâti, l'accessibilité PMR, la création d'une nouvelle traversée, des toilettes adaptées, des salles d'activités, le déplacement d'escaliers, l'amélioration de l'isolation phonique et thermique (menuiseries), la réfection de sol et la mise en conformité générale du bâtiment aux normes de sécurité. Le montant total des travaux est estimé à 132 700 €.

Il est proposé de lui apporter un soutien sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 € et d'approuver la convention d'application d'investissement correspondante.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.396 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la 15^e édition de "Lyon Free Bike", le dimanche 10 septembre 2017 - Approbation d'une convention mixte.

M. SIMOND présente ce rapport.

L'Association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158^e Régiment d'Infanterie à Lyon 5^e, organise pour la 15^e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free Bike », le dimanche 10 septembre 2017.

En 2016, 7 500 personnes ont participé aux différents itinéraires. Pour l'édition 2017, quatre parcours qui correspondent aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés :

Le nombre de participants est limité à 7 800 participants afin d'éviter les embouteillages et ralentissements. Les sites de départ et d'arrivée seront organisés au Parc de Gerland. Un village sera également installé.

Les objectifs de l'Association Lyon VTT pour cette 15e édition sont de :

- promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, Il est proposé une subvention de 28 000 € à l'association Lyon VTT.

En plus de cette subvention, la Direction des Sports de la Ville de Lyon verse une subvention de 3 000 € dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.397 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste, le samedi 16 septembre 2017

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise, dont le siège social est situé au 15 rue Jean Zay à Lyon 9e, organise le Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste, le samedi 16 septembre 2017. Cette association a pour but la pratique du sport cycliste.

Elle organise le Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste en collaboration avec l'Association Entente cycliste à Lyon 6e. Cet événement se déroulera au Vélodrome Georges Préveral, au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6e. En cas de mauvaise météo le samedi 16 septembre, la manifestation sera reportée le lendemain, dimanche 17 septembre 2017. Elle propose ce même jour les compétitions sur piste du *Pignon Fixe Lyonnais*.

Les objectifs de l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise sont :

- de promouvoir la pratique du demi-fond auprès du grand public ;
- de valoriser les meilleurs espoirs ainsi que l'élite de cette discipline au niveau national ;
- de susciter des vocations chez les plus jeunes des Ecoles de Cyclisme.

L'organisation de cette compétition permet ainsi de mettre en valeur le Vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais.

M.SIMOND espère que les nombreuses malfaçons seront corrigées d'ici là.

Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 8 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 26 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise. Un montant avait été versé en 2016, l'événement ayant été annulé pour cause d'intempérie 1 000 euros sont donc déduits du montant de la subvention proposée.

La subvention versée est donc de 3 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.17.398 – Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que pour l'année 2017, l'opération « Lions du Sport » a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel et ce pour un montant de 17 500 €.

Afin de conforter l'objectif poursuivi et d'apporter davantage de cohérence au dispositif, il est précisé qu'une subvention « Lions du Sport » ne peut être attribuée à une association bénéficiant déjà d'une subvention de fonctionnement votée en Conseil municipal au titre de l'exercice en cours.

Une dérogation annuelle est accordée à cette règle, pour ce qui concerne les Offisa (Office des Sports d'Arrondissement). Ainsi, chaque Offisa est autorisé à percevoir une subvention « Lions du Sport » par année civile, au cours d'un seul vote, dans la limite de 2 000 €.

Pour le 6^e arrondissement, nous avons 4 associations auxquelles, il est proposé d'allouer 500 € chacune :

- LYON BOXING ESPOIR présidé par un grand champion Mehdy Meraihi : Aide financière pour l'action menée auprès des jeunes de l'arrondissement "favoriser le vivre ensemble" ;
- LYON 6 FUTSAL : pour une action identique afin de "favoriser le vivre ensemble" auprès des jeunes de l'arrondissement ;
- ROULEZ JEUNESSE : Aide financière pour favoriser la pratique du sport en 2 roues et la mise en avant du vélodrome ;
- EVEIL DE LYON Section Foot US /Cheerleading : Aide financière pour maintenir le développement de cette association.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.17.399 – Programmation de la Fête de la Musique 2017 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros - Approbation de conventions types

Mme DARBON rapporte ce projet de délibération.

Bien que non concerné par les subventions versées, le 6^e encourage ces différentes manifestations car cela permet de préserver la spontanéité de celles-ci. Ce sont ainsi 64 structures et 220 artistes qui ont souhaité participer à la Fête de la Musique 2017 en répondant à un appel à projets et vont animer différents plateaux et espaces publics sur le territoire de la ville pour un montant de 26 380 €.

Toutefois au vu du contexte actuel et suite aux réflexions sur la sécurisation des événements sur l'espace public, la Ville de Lyon a décidé après une étude nationale (benchmarking auprès d'une dizaine de grandes villes) et une étude concertée entre la Direction des Evénements et la Direction Prévention et Sécurité, que la Fête de la Musique aurait bien lieu cette année sur l'ensemble de son territoire, mais avec des conditions de sécurité accrues.

Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été donnés aux Lyonnais le 21 juin, afin de découvrir des musiciens amateurs ou professionnels bénévoles, pour des concerts gratuits sur l'espace public dans l'esprit originel du 21 juin : une vingtaine d'institutions ont pu accueillir des groupes en journée, une trentaine de sites extérieurs ont pu accueillir des scènes sonorisées en fin d'après-midi et en soirée.

Pour le 6^e, deux sites ont été sélectionnés : les places Maréchal Lyautey et Brosset.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.17.400 – Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) - Approbation de conventions.

Mme DARBON présente ce rapport.

Elle indique qu'une attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 281 000 € doit être effectuée à 38 compagnies de théâtre afin de soutenir celles-ci. Pour ce qui est du 6^e arrondissement, c'est la compagnie Le Fanal qui se voit attribuer 7 000 € de la Ville de Lyon pour leurs activités.

Mme DARBON s'étonne que 3 compagnies théâtrales villeurbannaises reçoivent un montant global de 50 000€

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.401 – Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme DARBON est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit dans ce dossier du soutien financier des associations du secteur « musique ancienne et contemporaine » par le Pharaon. Ce sont ainsi plus de 224 800 € qui sont attribués dont 184 000 € sont votés aujourd'hui pour les écoles de musique et notamment 30 d'entre elles.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit de 3 d'entre elles :

- Allegretto qui se voit proposer 6 000 €,
- Rymea : 2 000 €
- Top Music : 1 000 € sise anciennement dans le 1^{er} et nouvellement installée dans le 6^e.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.402 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2017.

Mme ROUX de BEZIEUX rapporte le dossier.

La Ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour la promotion et l'amélioration des droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. La Ville de Lyon a ainsi signé, en 2012, la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ».

C'est pourquoi, la Ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a initié deux Plans d'action successifs en 2012 et en 2016 intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

La Ville de Lyon apporte également son soutien à des structures et à des associations qui se mobilisent pour la reconnaissance effective des droits des femmes, pour corriger des situations d'injustice et de discrimination, pour sensibiliser contre les stéréotypes.

Il est proposé de soutenir différentes initiatives en apportant une participation financière, au titre de l'année 2017, pour la mise en œuvre des actions présentées pour un montant de 103 900 € et notamment pour le 6^e arrondissement « regards de femmes » à laquelle il est alloué une somme de 1 000 €. Celle-ci propose des conférences sur les droits de la femme.

M. HEKIMIAN souhaite faire une remarque. Les sujets évoqués sont des problématiques connues notamment de nombreuses actions sont entreprises en matière d'inégalités salariales par exemple.

Il souligne qu'il a vu apparaître une nouvelle problématique dont il ignorait l'existence en France encore à notre époque. Il y a un groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines. Il pensait que de telles pratiques avaient disparu. Il estime cela particulièrement grave et notamment à l'heure actuelle. On pouvait en espérer la disparition. Il rappelle l'interdiction de telles pratiques en France et qu'elles sont sanctionnées judiciairement. Qu'il y ait des associations certes, mais c'est aux autorités répressives et judiciaires d'agir pour contrer de tels agissements. Il est au fait que cela existe dans le monde mais ne sait pas quelle en ait l'ampleur en France.

Mme SERVIEN indique que de nombreuses personnes viennent même de l'étranger pour se faire soigner notamment parce que nous avons de grands chirurgiens.

Pour rassurer M. HEKIMIAN sur ce sujet, M. AUGOYARD précise qu'il y a bien une réponse judiciaire sur ce type d'actes. La justice française est d'ailleurs assez sévère à cet égard. On ne peut cependant opposer les deux démarches. Il estime qu'il est important que les victimes soient accompagnées. C'est justement ce type d'associations qui peut le faire. Ce phénomène n'est pas nouveau mais les subventions apparaissaient sur d'autres crédits.

M. DUVERNOIS vote contre non sur le fond mais il souligne une fois de plus que c'est une délibération fourre-tout comme à l'habitude avec la Ville de Lyon. Toutes les associations sont mélangées et c'est la raison pour laquelle il se prononce contre.

M. BLACHE, M. LAFOND, M. BRUN, Mme NACHURY M. HEKIMIAN s'abstiennent (5).

Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme DARBON, M. DAVID, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUX votent CONTRE (9).

Mme CROIZIER, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN (pouvoir M. Graci), Mme AZOULAY votent POUR (12).

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.17.403 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2017.

Mme TRIBALAT présente ce projet de délibération.

Elle indique que ce dossier concerne le 3^{ème} rapport d'activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon pour les Années 2014-2016.

La loi du 11 février 2015 oblige les communes à créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), c'est ainsi que la Ville de Lyon l'a créée en 2007.

Depuis la constitution de cette commission a évolué et la liste de ces membres a été complétée par des représentants d'associations, des personnalités qualifiées représentant les universités, des représentants des acteurs de l'économie (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat), des élus. Aujourd'hui, elle totalise 138 membres.

Mme TRIBALAT précise que la Commission a créé deux groupes de travail, l'un agissant sur les Espaces publics et le second sur les Etablissements Recevant du Public (ERP). Le rapport dresse un bilan des activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité de Lyon. Afin de respecter la réglementation, La Ville a dû déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP). Sont ainsi concernés plus de 670 ERP et 170 Installations Ouvertes au Public (IOP). La programmation est prévue sur une durée de 9 ans, séquencée en 3 périodes de 3 ans et son financement représente un total de 38 570 000 €. Elle a été approuvée par la CCA.

Elle souligne que le présent rapport d'activités a été adopté à la séance plénière de la Commission Communale d'Accessibilité du 14 avril 2017 pour transmission au représentant de l'Etat dans le département et différentes autorités concernées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Mme CROIZIER rappelle que lors du dernier conseil d'arrondissement, ont été abordés les travaux de l'Ecole Jean Jaurès, dont une des conséquences était la mise à la porte des différentes associations présentes. Mme HAZERAN avait fait état d'éléments que lui avait donnés directement par l'Adjointe à l'Education et qui semblaient indiquer que tout allait bien. Or, tel n'est pas le cas. Elle souligne qu'elle était avec le Président de l'Association qui était très occupé car il prépare un plan de licenciement. Aucune réponse n'a été apportée.

M.SIMOND souligne que l'Adjoint aux Sports doit donner son avis lors de l'attribution de créneaux horaires mais lorsque certains sont indiqués en fonction des besoins des associations, ce ne sont pas ceux

souhaités. Il y a ainsi des activités qu'on ne peut pas faire dans un dojo. Les propositions sont totalement à côté. Par contre, on attribue des créneaux pour le pole dance et il est choqué. En fait, c'est la non reconnaissance d'un travail de terrain. Cela a des conséquences sur les associations et les habitants qui aiment pratiquer un sport. Plus grave encore, cela entraîne des licenciements économiques.

M. DUVERNOIS confirme que l'association laïque n'a toujours pas de solution et qu'elle devait être trouvée. On arrive à la fin de l'année scolaire, on est pour ainsi dire en Septembre et aucune proposition n'a été faite.

M. DAVID se demande si ces observations reçoivent une écoute à l'extérieur de cette enceinte. En effet, ces échanges sont certes importants mais le message doit parvenir à la Mairie centrale et il faut faire quelque chose pour que cela soit. Il demande à la presse présente de s'en faire l'écho en disant que le 6^{ème} est le parent pauvre.

M. BLACHE fait remarquer que les éléments seront pris en compte mais que les différentes procédures en cours pour l'élection du nouveau Maire font que les choses sont en train de se mettre en place.

* *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.